Patrimoine culturel : Lavaux rit, NIKE pleure : où il est question de fédéralisme, pas de chaussures ni de sponsoring

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (2007)**

Heft 1739

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1024386

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

assouplissement en faveur des sociétés d'assurance sises à l'étranger et des frontaliers.

2002
Sur proposition d'une de ses commissions, le parlement modifie la loi pour étendre la compétence des cantons dans l'octroi d'autorisations.

2005
Le Conseil fédéral décide de lancer une consultation sur l'abrogation de la Lex Koller.

2007
Le Conseil fédéral publie deux messages: sur l'abolition de la Lex Koler et sur une modification de la loi sur l'aménagement du territoire.

Couchepin sévèrement jugé

L'ancien directeur de l'Office fédéral de la santé publique parle

Jean-Daniel Delley (09 juillet 2007)

Il fut président de la Fédération des médecins suisses et, de 2004 à 2005, vice-directeur de l'Office fédéral de la santé. Dans une récente interview donnée au Tages Anzeiger (29 juin 2007), Hans-Heinrich Brunner compare le dossier de la santé à un chantier sur le lequel personne ne travaille. Il dénonce l'inaction de Pascal Couchepin, soucieux de ne pas faire de vagues dans la perspective des prochaines élections.

Lors de son passage dans l'administration, Brunner a contribué à la suppression des médecines complémentaires du catalogue des prestations de base, négocié une baisse du prix des médicaments avec l'industrie pharmaceutique et incité les caisses à tester des modèles économiques d'assurance. Et il reste beaucoup à faire, affirme-t-il. En particulier abaisser les prix des analyses, trois fois plus élevés qu'en Europe. Et assouplir la législation afin par exemple de permettre des séjours de réhabilitation en Allemagne voisine ou l'achat de médicaments par la poste. Mais les acteurs de la santé savent défendre leurs intérêts. Et l'administration est plus prompte à appliquer les règlements avec rigueur qu'à trouver des solutions innovatrices et économiques. Pour Hans-Heinrich Brunner, cet immobilisme va coûter cher aux assurés. Pascal Couchepin a pu faire illusion en autorisant les caisses à diminuer leurs réserves légales. Mais il se moque du monde en déclarant que les primes n'augmenteront que faiblement ces prochaines années. En effet, la baisse des réserves ne peut se répéter plusieurs années de suite.

Patrimoine culturel: Lavaux rit, NIKE pleure

Où il est question de fédéralisme, pas de chaussures ni de sponsoring

Yvette Jaggi (06 juillet 2007)

Le 28 juin, nous parvenaient deux communiqués, l'un glorieux, l'autre pas, concernant la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques. Il y a avait tout d'abord la belle nouvelle de l'inscription du vignoble en terrasses du Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'Office fédéral de la Culture (OFC) se fend d'un communiqué réjoui et envoie son directeur Jean-Frédéric Jauslin au château de Montagny, domaine de la BCV, pour poser sur la photo, aux côtés du conseiller d'Etat

vaudois François Marthaler et du local de l'étape, représentant l'Association qui aura milité avec succès pour l'inscription enfin obtenue.

Le même jour, NIKE, Centre national pour la conservation des biens culturels, déplore dans un long communiqué le désengagement de la Confédération en matière de protection du patrimoine et des monuments historiques. Anticipant sur la future loi sur l'encouragement de la culture qui devrait entrer en vigueur en 2012, aveu d'un probable gros retard sur le calendrier annoncé, l'OFC prévoit un changement de système. D'ici là, pour les années 2008 à 2011, un moratoire est proclamé: Berne ne traitera pas de nouveau dossier - et ralentira sans doute encore le règlement des anciennes affaires. Ainsi, les cantons devraient assumer tout seuls, comme des grandioses qu'ils ne sont pas en la matière, des dépenses auxquelles la Confédération participait jusqu'ici, avec retard le plus souvent. Inquiétante perspective pour les conservateurs du patrimoine.

Comme si de rien n'était, toujours à la fin juin, l'Université de Genève annonçait une nouvelle année de cours pour l'obtention du Certificat de formation continue en Patrimoine et tourisme, le tout en six modules, dont trois à choix concernant le Pays de Vaud ou Genève et la France voisine. Intéressante offre de formation et de sensibilisation, à suivre en marge d'une activité professionnelle, au prix de 4400.- pour le programme complet .

Cherchez, au-delà de la coïncidence de calendrier, la cohérence politique entre les différents niveaux d'un fédéralisme qui, sous prétexte de désenchevêtrement et le plus souvent pour des raisons d'économies, jouent de moins en moins la complémentarité et de plus en plus le chacun pour soi.

L'aménagement du territoire, un objet politique périlleux

Imagination et audace ne suffisent pas toujours

Jean-Daniel Delley (09 juillet 2007)

A l'occasion de l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial, André Gavillet a rappelé comment le caractère viticole du village de Villette avait pu être sauvé grâce à un audacieux remaniement parcellaire.

Le problème est toujours d'actualité comme l'illustre le projet d'échange de terrains dans la commune grisonne de Fläsch.

Fläsch, un village viticole de 600 habitants, se situe sur la rive droite du Rhin, en face de Bad Ragaz. Seize exploitants y produisent un vin réputé. Mais près de la moitié des habitants trouve un emploi dans les villes voisines. La demande de nouveaux logements se fait pressante. Comment dès lors préserver le village historique – il figure à l'inventaire des lieux d'importance nationale – et maintenir la surface viticole, tout en répondant à cette demande. Le problème est d'autant plus complexe qu'une partie de la zone constructible en réserve se trouve au centre du village et comprend des vignobles.

Les autorités communales ont osé faire le grand pas. Les propriétaires de terrains à bâtir au centre se voient proposer des surfaces de compensation – mais à raison de 70% seulement – dans une nouvelle zone constructible à la périphérie. Et ils peuvent conserver leurs parcelles maintenant rétrocédées en zone agricole.

L'opération a bénéficié de l'appui de la Haute école de Coire et a fait l'objet d'une étude de l'université allemande de Bamberg. Ce projet exemplaire n'a pourtant pas convaincu la majorité de l'assemblée communale. Avec une participation de 70%, le corps électoral l'a rejeté à une très faible majorité de cinq voix.